

Le 20 mai 2008

Monsieur Patrice Martin
Président, CCEDD
Ville de Gatineau

SENT BY EMAIL TO villeverte@gatineau.ca

RE : Demande de participation à l'audience publique du 28 mai 2008

Monsieur Martin,

Sentinelle Outaouais apprécie l'opportunité de soumettre respectueusement nos commentaires sur le projet de la politique environnementale à la commission consultative sur l'environnement et le développement durable.

Sentinelle Outaouais est un organisme indépendant fondé sur la science qui se préoccupe d'abord et avant tout de la protection de l'intégrité écologique du bassin versant de la rivière des Outaouais. Notre objectif est de faire de nos rivières des affluents sains et durables sur le plan écologique pour le plaisir et au profit des communautés québécoises et ontariennes.

Les Gatinois et Gatinoises bénéficient grandement de la rivière des Outaouais, la rivière Gatineau, la rivière de la Lièvre et les nombreux ruisseaux et lacs du territoire. La Ville de Gatineau est aussi une des villes les plus peuplées dans le bassin versant, elle laisse une grande empreinte écologique sur nos cours d'eau. Il est donc important que la protection de l'eau soit au premier rang au sein de la politique environnementale afin de préserver la santé écologique de nos rivières et lacs.

Sentinelle Outaouais désire saluer à nouveau la démarche de la Ville de Gatineau d'élaborer sa politique environnementale et se réjouit que la politique aura une vision d'avant-garde à long terme. Étant donné que le bassin du St. Laurent est le plus grand bassin d'eau douce au monde et la rivière des Outaouais est le plus grand tributaire du St. Laurent, la ville de Gatineau peut devenir un leader mondial en protection de l'environnement en montrant le bon exemple.

A votre demande, nous avons révisé les objectifs et les moyens possibles qui ont un impact sur la santé de nos rivières. Veuillez noter qu'il est difficile de faire des commentaires en profondeur car les citoyens et les groupes communautaires n'ont eu que 15 jours dont une longue fin de semaine pour faire parvenir nos mémoires à la commission.

Cependant nous avons des commentaires sur les moyens possibles envisagés pour atteindre vos objectifs afin de préserver la ressource eau.

E.1. Réduire le gaspillage de l'eau potable et voir à éliminer les pertes :

Sentinelle Outaouais conseille que la ville installe des points de mesure (compteurs d'eau) dans toutes les résidences, commerces, et institutions. Cette implantation permettra de réaliser une réelle source d'économies car les fuites seront mieux identifiées et les usagers seront plus vigilants.

E.2. Protéger les sources d'eau potable

Sentinelle Outaouais recommande que la ville définisse « limiter au minimum les rejets d'eaux usées ». La ville devrait viser l'élimination des rejets d'eaux usées non traitées et de contaminants.

Sentinelle Outaouais préconise que la ville participe activement dans le contrôle de la conformité des fosses septiques en mettant en place un programme où le contrôle et la vidange des fosses septiques soit organisé par la ville et obligatoire tous les 2 ans.

E.3. Continuer à offrir une eau potable de qualité

Sentinelle Outaouais recommande que la ville sensibilise le public sur la bonne qualité de son eau potable. Trop souvent le public ne sait pas que l'eau potable est souvent de meilleure qualité et toujours plus contrôlée que l'eau en bouteille.

E.4. Continuer à assainir les eaux usées de façon responsable

La ville devrait investir dans ses infrastructures (station d'épuration, conduits d'égouts, et réseau d'égouts unitaire) pour limiter le volume d'eaux usées et boues brutes qui est déversé dans la rivière. Sentinelle Outaouais conseille vivement que la ville de Gatineau cautionne les fonds nécessaire pour améliorer ses infrastructures.

Sentinelle Outaouais pense que la ville pourrait être un leader en protection de l'environnement si un moyen d'avertir les citoyens est mis en place lorsqu'il y a des débordements d'eaux usées dans la rivière lors de pluies. Le public a le droit de savoir surtout pendant la saison estivale.

E.5. Protéger la bande riveraine des cours d'eau et participer à la protection des bassins versants

Sentinelle Outaouais recommande que la ville de Gatineau prenne les mesures nécessaires pour protéger et améliorer la qualité de l'eau qui s'écoule. La bande de protection de 15 mètres des berges aux pourtours de tous les cours d'eau et les milieux humides n'est pas assez large pour créer une zone tampon signifiante.

E.6. Contrôler les rejets des eaux pluviales dans les réseaux et les cours d'eaux

Sentinelle Outaouais recommande que la ville commence une étude pour mettre sur pied un plan pour éliminer le réseau d'égouts unitaires. Dans certains cas, le trop-plein du système d'égout unitaire est déversé dans nos cours d'eaux.

La ville peut aussi un rôle actif pour augmenter le couvert végétal en milieu urbain quand un nouveau projet domiciliaire est approuvé. La ville peut travailler avec le promoteur pour exiger 40% de couvert végétal reste à l'état naturel (pas de coupe à blanc).

E.6. Contrôler les rejets des eaux pluviales dans les réseaux et les cours d'eaux & E.7. Améliorer la gestion de neiges usées

Sentinelle Outaouais recommande que la ville étudie and planifie pour l'impact que le changement climatique peut avoir sur la quantité des eaux pluviales et neige. La gestion de ses précipitations peut avoir un large impact sur la qualité de nos rivières.

E.8. Sensibiliser a l'utilisation responsable de l'eau

E.9. Informer et sensibiliser la population et les industries au sujet de la réglementation concernant les eaux usées

Pour cet objectif, la population et les industries sont énumères séparément ce qui laisse à penser que les industries ne sont pas incluses dans les autres objectifs. D'après votre présentation pendant la consultation publique à Aylmer, les citoyens sont le public, les industries et les institutions mais cet objectif porte à confusion.

E.10 Améliorer la réglementation concernant l'eau potable

Sentinelle Outaouais supporte le renforcement de la réglementation municipale afin d'exiger les mesures de réduction de la consommation d'eau. L'installation de compteurs d'eau dans toutes les résidences, commerces, et institutions peut aider à atteindre cet objectif.

E.11. Mettre en œuvre la réglementation concernant les eaux usées

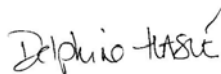
Sentinelle Outaouais presse que la Ville passe un règlement municipal sur les égouts qui précise les substances qui peuvent être déversées dans les égouts séparatifs, unitaires ou pluviaux. Certaines substances et matières devraient être strictement interdites et d'autres assujetties à des limites jugées sécuritaires.

E1-11.

Pour atteindre tous ses objectifs pour préserver la ressource eau, la ville a besoin d'investir pour assurer le suivi de sa politique environnementale. Trop souvent, la mise en vigueur des réglementations est inexistante par manque d'agents de l'autorité

Monsieur Martin veuillez accepter ma demande de faire une présentation lors de l'audience publique du 28 mai. Veuillez noter que je préfère faire ma présentation en début d'après-midi.

Toutes mes salutations distinguées,



Delphine Hasle
Directrice des Relations Externes

2-379 Danforth Ave
Ottawa, ON K2A 0E1
613-321-1120
outreach@ottawariverkeeper.ca